

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Initiative parlementaire 06.425

Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution

Le projet vise à créer les base légales permettant à la Poste de continuer de distribuer, après 2007, les journaux et périodiques en abonnement à un tarif préférentiel. La Confédération devra continuer de verser jusqu'à 80 millions de francs par an à cet effet.

Date limite: 10 janvier 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Autorité de régulation postale PostReg, Palais fédéral nord, 3003 Berne, téléphone 031 322 52 69

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

31 octobre 2006

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DETEC. Initiative parlementaire 06.425 Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.10.2006
Date	
Data	
Seite	8324-8324
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 051

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.